

## Questionnaire à renseigner et à transmettre à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 16, rue Antoine Zattara - 13332 Marseille Cedex 3

**IMPORTANT :** Pour que les observations recueillies dans ce formulaire soient prises en compte, vos coordonnées doivent pouvoir être vérifiées.

Les champs marqués d'une \* sont obligatoires.

* NOM (Indiquez votre nom de famille)
* Prénom (Indiquez votre prénom usuel)
* Adresse complète (Indiquez votre adresse postale complète : n° et rue, lotissement, résidence, immeuble,, code postal et ville)
Téléphone fixe ou portable
* Votre adresse de courrier électronique (Indiquez votre adresse de courriel/e-mail)
* Vos observations (Vos observations recueillies ici seront versées au dossier. Pour rappel, elles feront l'objet d'une synthèse qui sera rendue publique par voie électronique pendant une durée de trois mois et précisant notamment les observations dont il a été tenu compte dans la décision retenue)
Avis défavorable
Les modifications de l'article 3 relatif à l'emploi des gluaux pour la capture des appelants rajoutent des contraintes techniques supplémentaires floues (fusil <i>placé sous étui fermé jusque 11 heures</i> ?) ou dissuasives (languettes de marquage, nombre, distance, hauteur et longueur des gluaux) et sans effet sur les prélèvements.  Les formalités administratives nécessaires à la capture de quelques oiseaux deviennent par ailleurs totalement disproportionnées face au faible nombre d'oiseaux accordés chaque saison.
Je demande donc un retour aux conditions d'emploi identiques à celles de l'arrêté de la campagne 2018-2019.